



VILLE de BOURTH

MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

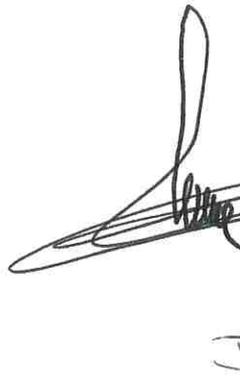
se réunira, en séance ordinaire le 12 mars 2020, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Subvention communale 2020 et modalité de versement,
- Budget Primitif 2020 Station Service,
- Budget Primitif 2020 Lotissement Val d'Iton,
- Budget Primitif 2020 Commune de Bourth,
- Vote des Taux des taxes d'imposition locale,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 04 mars 2020

Le Maire



Jocelyne VIVIER